



François Ryckmans, le président de l'AJP, entame la présentation des rapports 2016. Photo Marc Simon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE L'AJP AU RAPPORT

Les membres de l'AJP, réunis à l'AG, ont entendu des chiffres encourageants mais aussi des propos et réflexions passionnantes autour du « fact checking », par un de ses artisans.

Sil ne fallait retenir que quelques chiffres de l'assemblée générale de l'AJP, tenue le 25 février, on citerait d'abord les 2.445 membres de l'Union professionnelle, parmi lesquels près de 300 viennent de la presse périodique spécialisée. Quelque 80 % des journalistes professionnels ont donc choisi de s'affilier à l'AJP, lui assurant une représentativité exceptionnelle. Chez les moins de 30 ans, ce taux atteint même les 97%, démenti cinglant à ceux qui, du côté patronal, aimeraient réduire l'AJP à une arrière-garde conservatrice.

Trois chiffres encore, sur le retour vers les journalistes des moyens de l'AJP : 200.000 € ont été distribués en 2016 par le Fonds pour le Journalisme, 40.000 € ont défrayé des « journalistes en classe » et 35.000 € ont payé des frais d'avocats et expertise judiciaire pour nos membres. >

Lire nos comptes rendus en pages 4 et 5

J.-F. Dt

SOCIAL

PRESSE QUOTIDIENNE : NÉGOCIER, OUI. MAIS PAS POUR LE PIRE

Au nom des économies à réaliser (et des bénéfices à augmenter), Rossel, Sudpresse, EdA et IPM ont déposé leurs revendications pour les (futurs) journalistes engagés. Un catalogue très indigeste.

Depuis le début de l'année, les négociations collectives ont repris entre l'AJP et les éditeurs de presse quotidienne francophone et germanophone. Sur la table : les conditions de salaire, d'horaire, les fonctions, l'évaluation, les droits d'auteur, les congés. Bref, tout ce qui compose le statut professionnel des journalistes salariés de la PQ ou de leurs sites d'infos.

QUI NÉGOCIE QUOI ?

Du côté de l'AJP, ce sont ses délégués de rédaction (Rossel, IPM et EdA) et son secrétariat général qui forment la délégation.

Du côté des éditeurs, les directeurs ou délégués des directions de Sudpresse, EdA, *Le Soir*, IPM, réunis au sein de « Lapresse.be ». Les mêmes donc (ou quasi) qu'en 2009, lorsque les éditeurs avaient dénoncé la convention sectorielle en vigueur depuis 2003 (et avant cela, depuis les années '60...).

La négo de 2009 avait abouti deux ans plus tard à un Protocole d'accord entre les parties : un texte ambitieux et novateur, basé sur la valorisation des droits d'auteur. Ce texte a fait l'objet d'un ruling fiscal positif. Mais en raison d'une incertitude persistante en matière

d'ONSS, l'AJP n'a pas donné le « go » pour son entrée en vigueur sectorielle. Plusieurs entreprises (IPM et en partie, Rossel) l'ont cependant appliqué en interne, sur base « volontaire » ou aux nouveaux engagés.

Fin 2016, l'AJP a voulu faire le point avec les éditeurs et réenclencher les démarches vis-à-vis de l'ONSS, pour sécuriser définitivement le Protocole. C'est avec un cahier de revendications que les entreprises ont répondu.

Suite en p. 3

Martine Simonis

N°190

SOMMAIRE

02 Education aux médias : Démontez les mécanismes des discours de haine \

06 Presse écrite : *Moustique* plus 'news' et *24h01* devient trimestriel \

07 Magazine : La revue *Politique* a 20 ans \

07 JEC : Une nouvelle vidéo sur le journalisme numérique \

08 Fonds pour le journalisme : Un nouveau site vitrine des projets soutenus

NÉGOCIER, OUI. MAIS PAS POUR LE PIRE

Depuis le début de l'année, les négociations collectives ont repris entre l'AJP et les éditeurs de presse quotidienne francophone et germanophone. Enjeux et réactions.

Suite de la page Une.

Car - les éditeurs sont intarissables sur cette question -, le monde a changé depuis 2011, les conditions économiques du secteur se sont encore dégradées, les métiers sont en mutation rapide, et sans autre mode de fonctionnement, c'est « *la survie des rédactions* » qui est « *menacée à moyen terme* »... Et donc, tout est à renégocier - salaires, fonctions, congés... - pour les plus jeunes en tous cas. Pour les « anciens », ils pourraient faire une exception (une « *population fermée* » qui maintient ses acquis).

CLIC ET MÉRITE

« Dans un contexte où les contenus doivent être marketés et vendus, les éditeurs souhaitent introduire une notion de rémunération au mérite ». Le ton est donné. C'est la conception de l'info que les éditeurs ont et qui doit transparaître dans les salaires. Veulent-ils vraiment lier les revenus des journalistes aux clics sur leurs articles ? Ils veulent en tous cas introduire une évaluation qui intègre cet élément. Jusque-là, l'AJP ne voit pas ce que les journalistes ont à gagner dans cette négociation. En réponse, nous avons indiqué nos priorités et pointé d'autres questions : maintenir l'emploi dans les rédactions ; régulariser sous CDI les statuts précaires, dont les faux-indépendants. Mieux rémunérer les vrais indépendants (nouvelle convention sectorielle sur les tarifs).

UN SONDAGE DE L'AJP

Pour les journalistes salariés, recréer un barème sectoriel, avec maintien du pouvoir d'achat et le rattrapage d'annuités pour les journalistes qui sont restés bloqués. Le temps de travail doit être valorisé (paiement des heures supplémentaires ou récupération) et les congés actuels ne sont pas un point de négociation.

Voilà qui a eu le don d'énerver les éditeurs, bien décidés à supprimer les jours de congés compensatoires (RTT) « *qui datent d'un autre âge* ». Au terme de ce premier round, l'AJP a sondé les journalistes salariés de la presse quotidienne (et du *Soir Mag* également couvert par la convention de secteur).

On lira ci-contre les résultats de la consultation.

Martine Simonis

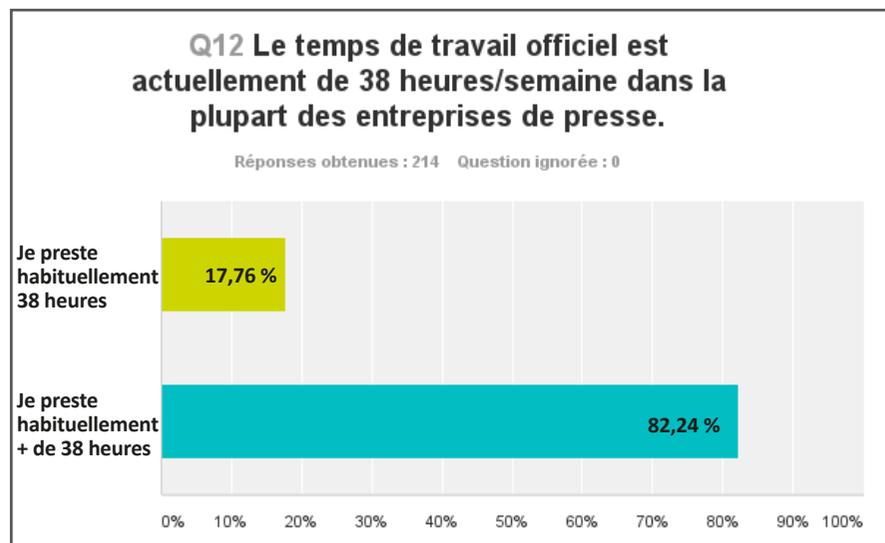
PAS TOUCHE À MES CONGÉS

Le sondage de l'AJP a été réalisé en ligne en janvier et février 2017, auprès de 514 journalistes salariés de la presse quotidienne (et du *Soir Mag*). Début mars, 214 y avaient répondu, soit 41,6%. Seul 1 répondant sur 5 (24,4%) marque son accord avec l'idée qu'une partie du salaire dépende du mérite (avec évaluation annuelle pour déterminer la performance). Seul 1 sur 10 (10,5 %) accepterait que les jours de congés soient revus à la baisse. 81,8 % des répondants present

habituellement plus de 38 heures par semaine.

Pour valoriser le temps de travail presté au-delà de ces 38 heures, les journalistes veulent d'abord maintenir le système de jours de récupération et/ou obtenir une rémunération pour les heures supplémentaires. La proposition de grande flexibilité (calcul du temps de travail sur l'année) ne recueille que 14,8% des suffrages.

L'enquête prévoyait des espaces de commentaires pour chaque question. Les répondants les ont largement utilisés.



VOUS NOUS L'AVEZ ÉCRIT

La consultation numérique des salariés de la presse quotidienne n'a pas laissé indifférent. Car au taux de réponse impressionnant (41,6%) s'ajoutent plus de 350 commentaires laissés sous certaines questions ainsi qu'en fin de sondage. Ce qui domine : le poids croissant de la charge de travail, la volonté de voir les fins de carrière mieux prises en compte, l'opposition à des différences de statuts au sein de la rédaction. Reviennent aussi souvent dans les demandes : enrayer le retour des faux indépendants, reconnaître la pénibilité du travail, augmenter les salaires, mieux payer les jeunes et revaloriser les frais de déplacements.

On a épinglé ici quelques remarques qui se répètent. Extraits :

« Il n'est pas possible de respecter les horaires lorsque nous sommes seuls pour assurer le bouclage d'une édition, même régionale. Il faut donc plus de personnel salarié dans les petites éditions. Est-il normal que certaines de nos éditions n'ont aucun salarié ? »

« Pas de "journalistes à deux vitesses" dans une rédaction, pas de rémunération au mérite (inquantifiable). »

« Le maintien des conditions salariales actuelles me semble un minimum. D'autant plus que nos journées de travail ont tendance à devenir de plus en plus longues sans contrepartie. »

« Nous disposons de nombreux jours de congés. Si on en enlève, il faut impérativement une compensation financière. »

« Le journalisme est un travail collectif, le mérite est très relatif, pas d'accord de faire intervenir des critères non-journalistiques tel que la pertinence à faire "vendre". »

« Ce qui me semble important à régler: revoir la rémunération des pigistes à la hausse. »

« D'accord pour une rémunération au mérite sur une partie du revenu. Mais le revenu global doit être nettement revu à la hausse. »